# Le Président

La faculté / L’institut/ L’école XXX

XXX

 à

 **Madame / Monsieur XXX
 adresse postale ou courriel**

Marseille, le

N/Réf. :

Dossier suivi par :

Tél :

@univ-amu.fr

Objet : Réponse à votre recours gracieux

Références : Article D.613-38 à D. 613-50 du code de l’éducation

Madame / Monsieur,

Par courrier en date du XXX, réceptionné par nos services le XXX, vous avez formé un recours gracieux à l’encontre de la décision par laquelle votre candidature en deuxième année de Master « mention XXX », au sein de la Faculté XXX d’Aix-Marseille Université, pour l’année universitaire 2021/2022, via la plateforme eCandidat, a été rejetée.

Votre candidature ne relevant pas d’un parcours donnant accès de plein droit à la formation demandée, votre dossier a été étudié par une commission pédagogique, qui, prenant en considération les documents que vous avez joints, les résultats obtenus lors des années précédentes et de votre motivation en lien avec votre projet professionnel futur, a formulé un avis défavorable (développer le/les motifs ayant conduit à cet avis défavorable).

Après un réexamen de votre dossier et malgré l’intérêt de votre candidature (indiquer le cas échéant : au vu des éléments complémentaires que vous avez apporté), je me vois contraint de rejeter votre recours gracieux et de confirmer la décision prise le XXX (motivation du refus).

En outre, l’examen de votre dossier n’étant entaché d’aucune irrégularité, je ne peux pas davantage revenir sur ma première décision.

Je vous souhaite de trouver une formation qui puisse vous accueillir et répondre à vos attentes en lien avec la poursuite de votre projet professionnel.

Je vous prie d’agréer, Madame/Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

 **Pour Monsieur Eric BERTON,**

 Président d’Aix-Marseille Université,

Et par délégation,

**Monsieur/Madame XXX**

Doyen / directeur de XXX